

Réunion du Conseil portuaire du 3 mai 2019 Compte-rendu

La réunion s'est tenue à 15h00 en Mairie de Saint-Hilaire-Petitville

↳ Y assistaient :

Xavier GRAWITZ, Vice-président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin en charge du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Dominique CHARLOT, Responsable du Port de Plaisance de Carentan les Marais,
Alexandre TCHERNOFF, Responsable du service Finances de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Représentants des usagers du Port de Plaisance de Carentan les Marais :

Membres titulaires : Bruno FIANT, Michel FOURMENTIN, Régis LESAGE, Michel MARIE

Membres suppléants : Patrick HERMAN (sans voix délibérative, la représentativité du CLUPP étant atteinte).

↳ Etaient excusés :

Jean-Pierre LHONNEUR, Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin,
Jean-Roland RIVIERE, représentant des usagers, membre titulaire,
Les représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
Dominique GUARNERI, TOP NAUTIQUE, représentant des services nautiques liés à la plaisance.

L'ordre du jour du conseil portuaire était le suivant :

- ✓ Rappel réglementaire
- ✓ Rétrospective et évolution 2016-2019 :
 - Budgétaire, économique
 - Social
 - Technique
 - Administrative
- ✓ Evolution des épargnes
- ✓ Evolution de la dette
- ✓ Questions diverses (art. R5314-23 code des transports)

En l'absence de Jean-Pierre LHONNEUR, Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, retenu par d'autres obligations, la Présidence de séance est tenue par Xavier GRAWITZ qui s'est assuré en début de séance que le quorum était atteint.

Un document de présentation du « budget primitif du Port de Plaisance » présenté lors du conseil communautaire du 29/03/2019 a été annexé à la convocation adressée 15 jours avant la réunion, répondant ainsi à la demande des usagers lors du conseil portuaire du 11/02/2019.

Un support papier de la présentation vidéo de la réunion est remis à chaque membre présent.

Il est ensuite rappelé que chaque membre titulaire, ne pouvant répondre présent à une convocation, doit contacter son suppléant. Un lien DOODLE pour recenser les disponibilités des membres du conseil portuaire

a été adressé en amont de cette réunion. Cet essai étant concluant, il sera renouvelé et optimisé avec l'envoi de la décision finale aux participants du sondage.

Xavier GRAWITZ présente aux membres Alexandre TCHERNOFF, Responsable du service Finances de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et lui laisse la parole. Ce dernier énonce les points de l'ordre du jour et indique que le point « questions diverses » ne sera pas traité puisqu'aucune question des membres n'est parvenue à Monsieur le Président du conseil portuaire dans les 15 jours précédant la réunion. Devant l'étonnement des membres Alexandre TCHERNOFF procède à la lecture de l'article R5314-23 du code des transports concerné.

✓ Rappel réglementaire

Alexandre TCHERNOFF rappelle les articles R141-1 et R141-2 du code des ports maritimes.

✓ Rétrospective et évolution 2016-2019 :

– *Budgétaire, économique*

Alexandre TCHERNOFF présente les résultats du Port de plaisance qui étaient stables entre 2016 et 2017 mais qui ont baissé entre 2017 et 2018, puis détaille les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement par chapitre.

Sur le chapitre des charges du personnel, Patrick HERMAN évoque les portes à flot, la Gemapi et les liens de gestion d'un technicien travaillant au Parc des Marais. Xavier GRAWITZ précise qu'il n'y a pas d'intervention du parc dans les charges de personnel ni de lien administratif entre les deux EPCI.

Il rappelle que les seuls personnels techniques de la communauté de communes sont ceux de l'Aquadick, affectés à la sécurité, et les agents portuaires qui sont amenés à intervenir ponctuellement au sein des structures de la communauté de communes. Certaines interventions techniques font l'objet de fiches d'intervention adressées à la Ville de Carentan les Marais qui refacture les interventions à la communauté de communes.

Le Port de plaisance affiche un déficit lié à de nombreux impayés. Michel FOURMENTIN demande des précisions sur les procédures administratives engagées par la communauté de communes en cas de non-paiement des usagers du port.

Alexandre TCHERNOFF explique qu'en cas de décès, il y a une recherche de succession auprès des offices notariaux. En cas de recherches infructueuses, une procédure de déchéance des droits de propriété peut être lancée. Celle-ci est instruite par le service des affaires maritimes à la demande de l'autorité portuaire et il revient au Préfet du département de prononcer la déchéance. Le bateau est alors mis à la vente aux enchères et le produit de cette vente sert à rembourser les impayés.

Xavier GRAWITZ précise que le Président de la communauté de communes souhaite appliquer ces directives jusqu'au bout.

En cas de surendettement en revanche, c'est à la Trésorerie que revient le rôle du recouvrement. A ce titre, la dette peut faire l'objet d'une admission en non-valeur sur présentation du comptable et après acceptation par le conseil communautaire. Afin de pouvoir couvrir ces dépenses exceptionnelles, il semble nécessaire de comptabiliser une provision.

Xavier GRAWITZ insiste sur la définition des codes couleur des indicateurs sur les tableaux de la présentation. Le violet est une indication de tendance uniquement et les autres couleurs représentent le Compte Administratif. Il explique qu'un budget doit être équilibré et que de cette obligation naît la possibilité d'avoir recours à l'emprunt.

Patrick HERMAN évoque les nombreuses places vides visibles sur le port et demande quel est le taux d'attractivité du port. Xavier GRAWITZ informe que ce point pourrait être traité lors d'une future réunion sur les vecteurs d'avancée attractive mais n'est pas à l'ordre du jour.

- *Social*

Le port n'a pas la capacité de supporter les charges de personnel sur son budget. Ces charges sont supportées pour la plus grande partie par le budget principal de la communauté de communes.

Bruno FIANT souhaite connaître la position du Port de plaisance de Carentan les Marais par rapport aux ports alentours.

Xavier GRAWITZ évoque le Port de Carteret qui a une liste d'attente mais qui n'a pas la même clientèle, et celui Grandcamp qui n'a pas les mêmes contraintes.

Patrick HERMAN s'étonne à nouveau de la suppression du tarif amateur, car ce type d'utilisateurs a quitté le port. Xavier GRAWITZ lui répond que ce tarif n'a plus d'intérêt face au marché de l'occasion.

- *Technique*

Alexandre TCHERNOFF procède à la lecture des points déjà évoqués lors de la réunion du 11/02/2019.

Bruno FIANT et Patrick HERMAN évoquent un « chantage aux biers » avec TOP NAUTIQUE.

Bruno FIANT suggère de regrouper les occupations de pontons. Xavier GRAWITZ indique qu'une réflexion en ce sens est en cours pour notamment limiter l'entretien des pontons, et que l'achat de biers est bien prévu.

Dominique CHARLOT précise que le regroupement des bateaux est difficile à mettre en place. Cette action sera notamment profitable car la taxe est calculée sur le nombre d'anneaux « qu'ils soient occupés ou libres ».

- *Administrative*

L'optimisation de la gestion des conventions est en cours, notamment en développant une procédure de contrôle des pièces, composant le dossier de l'utilisateur, de façon plus poussée. Le lancement des procédures de déchéance des droits de propriété permettra également d'optimiser la gestion domaniale au sein du port.

✓ Evolution des épargnes

Visualisation de la courbe d'évolution des épargnes, avec une analyse prospective pour 2019.

✓ Evolution de la dette

Visualisation de l'état de la dette. Les taux paraissent élevés mais sont non renégociables du fait de la période à laquelle les prêts ont été contractés.

L'ordre du jour étant épuisé, Alexandre TCHERNOFF indique qu'un rapport sera présenté tous les ans.

Patrick HERMAN souhaite avoir connaissance du rapport d'activité du port (fréquentation, évolution...). Xavier GRAWITZ précise que ce rapport ne pourra être extrait qu'à compter du mois d'août 2019, soit au premier anniversaire du fonctionnement du logiciel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.



*Le Vice-Président
en charge du Port de Plaisance*